

demande de naturalisation après 36ans en france.

Par **lamiss34**, le **02/06/2010 à 18:45**

Bonjour,

Je suis née en 1974 au Maroc mais je réside depuis mes 2mois en France avec mes parents, cela fait donc 36ans de résidence en France, je possède une carte de résident, mes parents ont été naturalisés français depuis 13ans maintenant, j'ai déposé une demande de naturalisation à 24ans, ne travaillant pas à cette période, cette demande m'a été refusée, je n'ai pas fait appel. A l'heure actuelle je souhaiterais refaire une demande.

Est-ce qu'il est possible de faire une demande par filiation (parents étant français) ou bien dois-je refaire une demande de naturalisation seule sachant que le parcours de cette démarche est infernal (long délai d'attente, file d'attente interminable pour récupérer un dossier!..)

toutes vos réponses et suggestions seront les bienvenues.

Merçi par avance.

Par **etrangers sans droit**, le **10/06/2010 à 18:40**

bonjour

la demande par filiation n'est pas possible

il ne vous reste que l'acquisition par décret

à compter du 1er juillet les ddes restent en préfecture pour gagner du temps, espérons le ?!!!